

Tableau

1) Secteur Marchand

Age à la date de début du RCC		Cotisation patronale spéciale à partir du 1.1.2016
	Pourcentage*	Minimum
< 52 ans	125 %	50 EUR
52 < 55 ans	118,75 %	50 EUR
55 < 58 ans	62,50 %	50 EUR
58 < 60 ans	62,50 %	50 EUR
60 ans <	31,25 %	37,60 EUR

*Pourcentage du montant mensuel brut de l'indemnité complémentaire

Age à la date de début du RCIC		Cotisation patronale spéciale à partir du 1.1.2016
	Pourcentage*	
< 52 ans	125 %	
52 < 55 ans	118,75 %	
55 < 58 ans	62,50 %	
58 < 60 ans	62,50 %	
60 ans <	48,53 %	

*Pourcentage du montant mensuel brut de l'indemnité complémentaire

2) Secteur Non-marchand

Age atteint au dernier jour du mois		Cotisation patronale spéciale à partir du 1.1.2016
	Pourcentage*	Minimum
< 52 ans	22,50 %	0 EUR
52 < 55 ans	21,38 %	0 EUR
55 < 58 ans	19,13 %	0 EUR
58 < 60 ans	12,38 %	0 EUR
60 ans <	0 %	0 EUR

*Pourcentage du montant mensuel brut de l'indemnité complémentaire

Age atteint au dernier jour du mois		Cotisation patronale spéciale à partir du 1.1.2016
	Pourcentage*	
< 52 ans	22,50 %	
52 < 55 ans	21,38 %	
55 < 58 ans	19,13 %	
58 < 60 ans	12,38 %	
60 ans <	0 %	

*Pourcentage du montant mensuel brut de l'indemnité complémentaire